



**Canadian Vehicle
Manufacturers' Association**
Association canadienne
des constructeurs de véhicules

2025 //

VOL DE VÉHICULES

L'augmentation des vols de véhicules au Canada est préoccupante et les constructeurs automobiles prennent ce problème très au sérieux. Malgré le renforcement des exigences réglementaires en matière de dissuasion du vol pour les véhicules canadiens et l'utilisation de technologies identiques dans les nouveaux véhicules vendus sur les marchés canadien et américain, les taux de vol de véhicules ont augmenté plus rapidement ici qu'aux États-Unis. Toutefois, à mesure que d'autres ressources ont été déployées pour renforcer les contrôles aux frontières et sur le terrain, les taux de vol ont baissé au Canada. Cela prouve que le moyen le plus efficace de continuer à décourager les vols de véhicules est de cibler les groupes criminels organisés et d'endiguer l'exportation de véhicules volés vers les marchés étrangers.

Ce que font les constructeurs automobiles pour protéger les véhicules contre le vol :

Les sociétés membres de l'ACCV conçoivent leurs véhicules en les munissant de systèmes de prévention du vol et s'efforcent continuellement d'améliorer les caractéristiques de sécurité des nouveaux véhicules. Le dispositif intégré d'immobilisation du moteur, obligatoire depuis 2007 au Canada, est un élément dissuasif important qui protège les clients et réduit les vols. Ce dispositif empêche le moteur d'un véhicule de démarrer en cas d'utilisation d'une clé de contact non autorisée.

Le maintien de l'efficacité de ces systèmes dépend de la confidentialité des informations liées à la sécurité des véhicules. Bien qu'il ne soit pas possible de divulguer publiquement toutes les mesures en place, les fabricants ont notamment mis en place des systèmes passifs et actifs pour dissuader ou prévenir les activités de vol, des dispositifs de surveillance, des mises à jour logicielles pour devancer les voleurs et des services d'assistance aux propriétaires de véhicules volés.

Les membres de l'ACCV modernisent et améliorent en permanence les mesures antivols afin de renforcer la sécurité des véhicules pour leurs clients. Le domaine de la sécurité des véhicules étant en constante évolution, les constructeurs surveillent de près la situation existante pour affronter les menaces et élaborer des stratégies de renforcement de la sécurité, en plus de collaborer avec les autorités de réglementation, les forces de l'ordre et les compagnies d'assurance pour comprendre comment les groupes criminels organisés modifient et transportent les véhicules volés et pour contribuer aux enquêtes menées et à la récupération des véhicules.

Réduire le flux de véhicules volés :

Le principal facteur d'augmentation des taux de vol de véhicules au Canada est le fait que les mesures de contrôle des exportations de véhicules sont moins strictes au Canada qu'aux États-Unis. Cela permet aux criminels de profiter du marché canadien de l'exportation pour vendre des véhicules volés en raison du risque minimal de détection ainsi que des profits élevés qu'ils peuvent en tirer et qui peuvent être utilisés pour soutenir d'autres activités criminelles.¹

¹ CFLA, Addressing the Problem of Exported Stolen Vehicles, <https://cfla-acfl.ca/blog.html?id=136>



Nous recommandons les mesures suivantes pour cibler les groupes criminels organisés et dissuader efficacement le vol de véhicules :

1.

Financement de l'application de la loi : Les forces de l'ordre ont besoin de plus de ressources pour lutter contre le vol de véhicules. Un mécanisme de signalement des vols de voitures réservé au public faciliterait la coordination et l'application de mesures de répression. L'élargissement des pouvoirs des forces de l'ordre locales en matière d'accès aux installations intermodales sur la base de renseignements sur les véhicules volés contribuerait également à endiguer les mouvements de véhicules volés à l'intérieur du pays.

2.

Modifications du code pénal : Les profits générés par les vols de véhicules sont très attrayants, étant donné le faible risque de capture, de poursuite et de condamnation des criminels organisés. Le code pénal devrait être renforcé afin de garantir que les voleurs de véhicules subissent des conséquences réelles.

3.

Ressources pour l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) : Des investissements dans le personnel, les appareils d'imagerie des conteneurs et les technologies de vérification à distance des numéros d'identification des véhicules (VIN) contribueraient à endiguer le flux d'exportations de véhicules volés. Les pratiques et les technologies utilisées par le Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis devraient l'être également au Canada, notamment grâce à un renforcement des exigences en matière de déclaration des conteneurs avant leur exportation.

4.

Coordination des politiques : Les constructeurs automobiles sont actuellement invités à renforcer la sécurité des véhicules tout en se soumettant aux dispositions légales sur le « droit à la réparation », qui exigent un accès libre aux données stockées et transmises par les véhicules au-delà de ce qui est nécessaire pour la réparation. Cette situation va directement à l'encontre des efforts déployés par les constructeurs automobiles pour assurer la sécurité des systèmes des véhicules.

L'industrie s'est engagée à travailler avec les parties prenantes concernées, notamment les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, les assureurs et les forces de l'ordre, afin de définir clairement les défis à relever et de trouver des solutions pour décourager le vol de véhicules.